

\* LA TRIBUNE, 1 septembre 2010, 10

# Investissement collectif



**DENIS DUFRESNE**

denis.dufresne@latribune.qc.ca

**L'**État doit-il subventionner les restaurateurs pour s'assurer qu'ils déclarent leurs revenus?

Cette question, bien des contribuables se la posent avec l'annonce par le ministre des Finances, Raymond Bachand, d'une subvention de 83 millions \$ destinée à contrer l'évasion fiscale dans le domaine de la restauration.

Le gouvernement du Québec estime perdre chaque année plus de 400 millions \$ en taxes et impôts impayés dans ce secteur d'activités.

Il consacrera donc 38,5 millions \$ pour permettre aux quelque 19 000 restaurateurs de se procurer sans débours des modules d'enregistrement des ventes.

Et il versera 45 millions \$ supplémentaires pour subventionner à hauteur de 80 pour cent les dépenses nécessaires pour modifier leurs systèmes informatiques.

Québec a aussi augmenté le nombre d'inspecteurs gouvernementaux.

Grâce à ces nouveaux systèmes, qui devront être en place au plus tard en novembre 2011, Revenu Québec entend mieux contrôler les transactions et s'assurer que les taxes et impôts seront payés.

Parallèlement, les restaurateurs doivent remettre à compter d'aujourd'hui une facture détaillée aux consommateurs.

Le ministre Bachand fait valoir que ces investissements en valent la peine puisqu'ils permettront au gouvernement de récupérer des sommes actuellement détournées par des restaurateurs malhonnêtes, grâce entre autres aux «zappers», des appareils qui permettent de «camoufler» les ventes réelles.

On peut certes se demander pourquoi le gouvernement doit aider de la sorte des commerçants à respecter la loi ou s'il a cédé au «lobby» de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ).

Pas selon Gilles Larin, titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

En fait, explique ce professeur à la faculté d'administration, il faut voir cette mesure comme un investissement: le gouvernement se subventionne lui-même - et les consommateurs indirectement - afin d'éliminer l'évasion fiscale.

Et selon lui, ce type de mesures s'étendra tôt ou tard à d'autres secteurs, comme la coiffure et la rénovation domiciliaire, où se pratique également l'évasion fiscale. L'ARQ aurait préféré que ces nouvelles mesures ne visent que les entrepreneurs en restauration fautifs et non pas ceux qui respectent les règles du jeu.

Il est certes dommage d'imposer une contrainte supplémentaire aux commerçants honnêtes.

Mais l'équipement sera presque entièrement payé par l'État, sans compter que le sentiment de confiance des

consommateurs envers cette industrie sera accru.

La grande majorité des citoyens et des commerçants sont d'avis que l'État doit contrecarrer l'évasion fiscale et s'en donner les moyens.

Le problème est sérieux: le gouvernement du Québec estime perdre globalement jusqu'à trois milliards \$ par année en rentrées fiscales, dont 1,5 milliard \$ dans le seul secteur de la construction.

Il souhaite pouvoir récupérer d'ici quelques années une somme de 1,2 milliard \$ par an.

Et lorsque l'on connaît l'état des finances publiques, ce n'est pas un luxe.

Les dernières années n'ont pas été faciles pour les restaurateurs, avec l'inflation sur le prix des aliments, la formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaire, la collecte sélective, l'indexation des coûts du permis d'alcool et les pénuries de main-d'oeuvre.

Mais nombre d'autres secteurs d'activités ont souffert du ralentissement économique de 2008-2009, notamment les PME manufacturières et les commerces de détail, et tous ont des réglementations à respecter.

Cette mesure peut peut-être sembler inéquitable pour les restaurateurs respectueux des lois.

Mais l'ampleur du phénomène de l'évasion fiscale et l'importance du manque à gagner pour l'État sont telles que le gouvernement n'a d'autre choix que d'y aller avec des mesures de contrôle universelles.